

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 24
Date de la convocation : 11 février 2014

N° 14.02.17.09

L'an deux mille quatorze et le dix sept du mois de février, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Mme le Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mmes ALQADI NASSAR, RAMON BOTONNET, CARRETIER, M. CARILLO, Mme FONS VINCENT, M. TALBOT, Mlle CROS, MM MUNOZ, FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY

ABSENTS : M. PAUL, Mlle VAN ELST, MM SAUVAN, LE NGUYEN, Mme MANNY

**INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIES, RESEAUX, ESPACES VERTS
ET EQUIPEMENTS**

Rapporteur : M. Bouisseren

Il est rappelé au Conseil municipal que les représentants des macros lots les Capitelles, les Cigalines et l'Hermitage ont sollicité la ville pour envisager une future intégration dans le Domaine public communal de la voirie, des réseaux, des espaces verts et de certains équipements de leurs copropriétés.

Il est rappelé que la Commune avait en juin 2013 émis un avis favorable de principe à la reprise de la voirie, des réseaux, des espaces verts et de certains équipements du lotissement.

Il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable de principe à cette intégration et de décider de l'ouverture des enquêtes publiques réglementaires lorsque l'ensemble des procédures réglementaires et administratives auront été réalisées par les différents syndics de copropriétés.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Bouisseren à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le 27.2.2014
et publication le 28.2.2014



Le Maire,

